



Mairie de TALLENDE
7, rue de la Mairie
63450 TALLENDE
☎ 04.73.39.78.78
accueil.mairie@tallende.fr

République Française

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 063-216304253-20240424-AP2024_0005-AI



ARRETE D'ALIGNEMENT

N° AP 2024/0005

VU la demande du 08 avril 2024, par laquelle Maître François LETELLIER demeurant 8, rue des Salles à Clermont-Ferrand, sollicite l'alignement entre le domaine public communal, et la parcelle n° 105 section AB, rue des Forts, sur la commune de TALLENDE (63450)

VU le code de la Voirie Routière ;
VU le code général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable du Maire en date du 08/04/2024 ;
VU l'état des lieux ;

ARRETE

ARTICLE 1 - L'alignement fixant la limite du domaine public communal et la parcelle n°105 section AB, est défini à la limite de fait conformément au plan ci-joint annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants ou à une autorisation de voirie nécessaire aux travaux qu'il projette de réaliser sur ou en bordure du domaine public.
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

À TALLENDE, le 24 avril 2024

Le Maire
Eric BRUN



Alignement parcelle AB N° 105, rue des forts – 63 450 – TALLENDE



ALIGNEMENT - - - - -